



**INTERVIEW
D'ÉLIANE LE
PORT, PLP
LETTRES-
HISTOIRE ET
HISTORIENNE**

Peux-tu rappeler brièvement les grandes étapes de l'enseignement professionnel depuis 1945 ?

De nombreuses lois ont fait évoluer la voie professionnelle. Au-delà des textes, l'enjeu de chaque réforme concerne le dosage du « métier » et celui des « savoirs généraux » : quelle place pour la formation professionnelle, quelle place pour les disciplines générales ? Par rapport à cet enjeu, les lois de 1985 (création du Bac pro) et 1986 (le LEP devient LP) sont très importantes car elles installent un équilibre disciplinaire, c'est à dire 50% de matières professionnelles et 50% de matières générales. Les réformateurs de l'époque ont estimé à juste titre que la formation d'adolescent·es et de citoyen·nes devait reposer autant sur l'apprentissage du métier que sur des questions de maths, de littérature, d'histoire-géo, d'art, etc. En 2009, la loi Chatel transforme le Bac pro en faisant passer la durée de la formation de 4 à 3 ans, mais le ministre n'a pas touché à ce qu'on peut appeler un « contrat républicain » dont l'un des objectifs est de donner un accès aux savoirs fondamentaux à des élèves de familles éloignées de certains objets culturels.

Quelles sont les conséquences de la réforme Blanquer ?

Priver de connaissances des adoles-

cent·es en difficulté scolaire appartenant pour la très grande majorité d'entre-eux/elles aux classes populaires, constitue une véritable régression. La suppression de pans entiers de programmes entravera bien évidemment la poursuite d'études, d'une part pour les élèves de CAP qui ont la possibilité de poursuivre en Bac pro, d'autre part pour les élèves qui continuent en BTS. Estimer que le lycée pro doit désormais viser la seule insertion professionnelle de jeunes élèves est aussi un retour en arrière. D'autant que le chiffre de l'insertion des élèves sur lequel J.-M. Blanquer fonde sa réforme, est plutôt satisfaisant : sept mois après l'obtention du Bac, 49% des lycéen·nes sont en emploi. Pour faire passer l'objectif prioritaire de l'insertion, les concepteurs de la réforme remettent au centre la culture de « métier » au sens noble du terme bien entendu, et font reposer celle-ci sur le compagnonnage. On ne voit pas bien le rapport avec le lycée pro : les compagnons forment 6000 apprenti·es chaque année (dont 5% de filles) alors que 665 000 élèves sont scolarisé·es en LP... Et surtout, les deux principaux métiers qui dès cette année, sont apparus dans de nombreux lycées ne sont pas la joaillerie, l'ébénisterie ou la charpente, mais la logistique et les métiers de la sécurité, des métiers peu valorisés socialement, offrant peu de possibilités d'ascension professionnelle, et pour lesquels on observe un turnover très important en raison des conditions de travail difficiles.

En réalité, malgré la communication-vitrine du ministre, cette réforme constitue un appauvrissement considérable des formations et un déni de la grande curiosité de nos élèves et de leurs capacités.